



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 15/09/2020

Reçu en préfecture le 15/09/2020

Affiché le

ID : 022-212201784-20200914-2020736-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Septembre 2020

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

07/09/2020

Date d'affichage

15/09/2020

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

L'an deux mil vingt

Le lundi quatorze septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, NICOLAS Franciane, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LE TREUST Nathalie, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie.

Secrétaire de Séance : LE CALVEZ Michel.

COMMISSIONS GPA

Suite à la définition des commissions de Guingamp Paimpol Agglomération, les élus communautaires (2) et les élus municipaux (5) peuvent y siéger.

Les 2 élus communautaires ont choisi les commissions « Traitement des déchets et de la voirie » et « Aménagement et revitalisation des territoires » (Michel LE CALVEZ) et « Ressources humaines et dialogue social » (Véronique LE CHEVERT).

5 élus municipaux ont choisi les commissions « Economie, Grands projets, Ouverture » (Daniel ROPERS), « Aménagement et revitalisation des territoires » (François LE BESCOND), « Développement humain et social » (Franciane NICOLAS), et « Nouvelles dynamiques Territoriales » (Aurélie SCUDELLER et Gilles FERLIER).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la participation de ces élus aux commissions.

Délibération n° 2020-7-36

Objet :

Commissions GPA

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 15/09/2020

Reçu en préfecture le 15/09/2020

Affiché le

ID : 022-212201784-20200914-2020737-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Septembre 2020

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

07/09/2020

Date d'affichage

15/09/2020

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	15
Votants	15

L'an deux mil vingt

Le lundi quatorze septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, NICOLAS Franciane, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LE TREUST Nathalie, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie.

Secrétaire de Séance : LE CALVEZ Michel.

COMMISSIONS DES ORGANISMES ASSOCIES DE GPA

Suite à la définition des commissions des organismes associés de Guingamp Paimpol Agglomération, les élus municipaux peuvent y siéger. Des élus choisissent de siéger dans des organismes comme suit :

- Guingamp Habitat : François LE BESCOND (en lien avec la commission « Aménagement et revitalisation des territoires »).
- SMITRED : Michel LE CALVEZ (en lien avec la commission « Aménagement et revitalisation des territoires »).
- AGRAB (Beauport) : Gilles FERLIER (en lien avec la commission « Nouvelles dynamiques Territoriales »).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la participation de ces élus aux commissions.

Délibération n° 2020-7-37

Objet :

Commissions des Organismes
associés de GPA

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

07/09/2020

Date d'affichage

15/09/2020

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

Délibération n° 2020-7-38

Objet :

Renouvellement
contrat SACPA

Envoyé en préfecture le 15/09/2020

Reçu en préfecture le 15/09/2020

Affiché le

ID : 022-212201784-20200914-2020738-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Septembre 2020

L'an deux mil vingt

Le lundi quatorze septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, NICOLAS Franciane, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LE TREUST Nathalie, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie.

Secrétaire de Séance : LE CALVEZ Michel.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SACPA

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que la commune de Pléhédél et le groupe SACPA sont liés par un contrat concernant la fourrière animale.

Le contrat conclu pour la capture, le ramassage et le transport des animaux errants et/ou dangereux arrive à échéance le 31 décembre 2020. Il est proposé de conclure un nouveau contrat pour une période débutant au 1^{er} Janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021, avec une tacite reconduction trois fois par période de douze mois, sans que sa durée totale n'excède 4 ans.

Un montant par habitant de 1.166 € HT est proposé, soit 1 568.27 € HT pour 1 345 habitants et 1 881.92 € TTC pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au renouvellement du contrat du groupe SACPA.

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

07/09/2020

Date d'affichage

15/09/2020

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	15
Votants	15

Délibération n° 2020-7-39

Objet :

Création de commissions
extra-municipales
« **environnement et
biodiversité** »
et « **santé** »

Envoyé en préfecture le 15/09/2020

Reçu en préfecture le 15/09/2020

Affiché le

ID : 022-212201784-20200914-2020739-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Septembre 2020

L'an deux mil vingt

Le lundi quatorze septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, NICOLAS Franciane, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LE TREUST Nathalie, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie.

Secrétaire de Séance : LE CALVEZ Michel.

**CREATION DE
COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES**

Le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante le projet de créer deux commissions extra-municipales : une commission environnement et biodiversité et une commission santé.

Des élus se sont portés volontaires pour y adhérer :

- Commission environnement et biodiversité :

Gilles FERLIER, François LE BESCOND, Aurélie SCUDELLER, Pierre COISNE et André KOZINE.

- Commission Santé afin d'aider à la recherche de praticiens pour la création d'un pôle santé :

Daniel ROPERS, André KOZINE, Nathalie LE TREUST, Philippe NICOLLE, Marie CLECH.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création de ces deux commissions extra-municipales et fera un appel à candidatures auprès de la population pour travailler dans ces 2 domaines.

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
07/09/2020

Date d'affichage
15/09/2020

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 15
Votants 15

Délibération n° 2020-7-40

Objet :

Convention pour le chemin
de randonnées

Envoyé en préfecture le 15/09/2020
Reçu en préfecture le 15/09/2020
Affiché le
ID : 022-212201784-20200914-2020740-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Septembre 2020

L'an deux mil vingt

Le lundi quatorze septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, NICOLAS Franciane, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LE TREUST Nathalie, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie.

Secrétaire de Séance : LE CALVEZ Michel.

**CONVENTION POUR
L'OUVERTURE AU PUBLIC
D'UN CHEMIN DE RANDONNEE**

Dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) mis en place dans les Côtes d'Armor, il est demandé au Maire de signer des conventions (d'une durée de 5 ans) avec des propriétaires afin d'autoriser le passage des randonneurs sur leurs parcelles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer ces conventions avec les propriétaires pour autoriser le passage des randonneurs sur leurs parcelles.

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 15/09/2020

Reçu en préfecture le 15/09/2020

Affiché le

ID : 022-212201784-20200914-2020741-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Septembre 2020

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

07/09/2020

Date d'affichage

15/09/2020

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

L'an deux mil vingt

Le lundi quatorze septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, NICOLAS Franciane, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LE TREUST Nathalie, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie.

Secrétaire de Séance : LE CALVEZ Michel.

CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES APPAREILS DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

La SAUR, en charge de la gestion de l'eau potable sur le secteur, propose une convention pour l'entretien et la réparation des appareils de défense contre l'incendie.

La campagne annuelle (entretien et mesure de débit) coûte 57.07 € HT, le diagnostic ponctuel de fonctionnement coûte 85 € HT par appareil, les mesures simultanées coûtent : 180 € HT pour 2 poteaux et 270 € HT pour 3 poteaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec la SAUR.

Délibération n° 2020-7-41

Objet :

Convention pour l'entretien des appareils de défense contre l'incendie

Le Maire
Daniel ROPERS